L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 28 JUI 1885.

L'UNION FRANÇAISE.

La dernière réunion de cette Société présente quelques détails qui nous paraissent avoir, pour nos lecteurs français, un caractère d'intérêt général. C'est à ce titre que nous les résumons.

Comme d'habitude, le comité de secours a passé en revue l'œuvre de bienfaisance accomplie par la Société pendant l'exercice des derniers six mois. Les demandes d'aide ont été nombreuses, et il y a été répondu libéralement dans tous les cas où l'enquête a constaté une nécessité réelle.

Sur l'initiative du président de l'Union, parlant au nom de tous les directeurs, des remerciements chaleureux ont été décernés à M. J. L. Révol, 1er Vice-Président, qui, depuis plusieurs années, avec une intelligence et un dévouement dignes d'éloge, a présidé le comité de secours et pris à sa tâche ardue une part des plus actives.

La question de bienfaisance a donné lieu à quelques commentaires.

" Certains esprits à paradoxe, a dit à ce sujet le président, prétendent qu'il n'existe pas de pauvres parmi nous. Ce serait là un fait extraordinaire, après tous les désastres qui ont affligé la Louisiane. Dans ce cas, ce pays serait cette terre promise que cherchent vainement les déshérités de ce monde,—cet eldorado que l'on croyait n'exister que dans l'imagination fertile des poètes.... Ne serait-ce pas plutôt que certaines gens détournent la tête pour ne point voir les malheureux, et nient leur existence afin de s'épargner le souci de les secourir ?.. Pour détruire leurs illusions et les ramener à la réalité prosaïque, brutale, il faut les inviter à venir jeter un coup d'œil sur nos registres d'aide aux nécessiteux......"

Le bureau de placement de la Société fonctionne avec régularité. Malgré des efforts persévérants, on parvient néanmoins difficilement à pourvoir d'emplois les nouveaux venus.

L'école de l'Union Française marche à souhaits. A la fin de l'année scolaire, vers les derniers jours de juillet, aura lieu la distribution annuelle de prix aux élèves. On organise, pour cette cérémonie, une charmante fête de famille sur laquelle nous reviendrons.

Cette école est, ici et en France, l'objet d'un sollicitude et d'encouragements de nature à hâter ses progrès. La Société vient de recevoir d'une association d'hommes éminents, de l'*Alliance Française*, de Paris, des livres de choix qui figureront parmi les prix attribués aux écoliers. De son côté, M. B. Buisson, délégué du Ministère de l'Instruction publique de France à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans, fait don à l'UNION d'une collection de livres et d'une collection de cartes qui ont figuré à la section française d'éducation.

M. Buisson avait d'ailleurs déjà donné à la Société d'autres preuves de bienveillance. Pour reconnaître ses généreux procédés, l'UNION, dans sa dernière assemblée générale, lui a décerné unanimement le titre de Vice-Président honoraire. C'est dans les termes suivants que le Président vient d'annoncer à M. Buisson la décision de la Société :

Monsieur le Délégué,

" J'ai l'agréable devoir de vous informer qu'à la dernière assemblée générale de l'UNION FRANÇAISE, vous avez été nommé par acclamation Vice-Président honoraire de la Société.

" En vous décernant ce titre, l'UNION a voulu rendre hommage à la distinction de votre caractère et reconnaître, en même temps, les témoignages de sympathie qu'elle a reçus de vous. Elle a voulu aussi posséder en France un représentant bien renseigné sur sa mission et ses tendances patriotiques. C'est un nouveau lien qui s'ajoute à ceux qui rattachent à ses foyers la colonie française de la Louisiane.

" Echo fidèle de la pensée nationale, notre Société essaie d'être ici l'humble auxiliaire de ces esprits d'élite qui se sont donné pour objectif la diffusion de la langue française au delà de nos frontières. Notre part dans cette œuvre est modeste, il faut bien l'avouer ; notre jeune école en est encore à l'état rudimentaire, à la phase d'incubation ; mais elle a pour elle l'avenir, car les éléments de succès ne font point défaut au milien de ces populations de trois cent mille Franco-Louisianais et autres rejetons de race latine sympathiques à notre langue.

" Pendant votre séjour à la Nouvelle-Orléans, vous avez pu juger combien la France a laissé de racines dans ce coin de terre jadis français. Sous une physionomie restée gauloise par beaucoup de traits, une partie notable de cet Etat conserve ses instincts d'origine. La marque distinctive de race résiste au courant d'absorption anglo-saxonne. La situation est donc propice pour chercher à entretenir comme un feu sacré, dans l'âme de nos descendants, le respect des traditions de leurs ancêtres.

" En regagnant la France, vous emporterez certainement cette impression heureuse de la Louisiane, où vous laisserez d'honorables souvenirs et de chaudes amitiés.

" Veuillez agréer, M. le délégué, l'assurance de ma haute considération."

F. TUJAGUE.
Président de l'Union Française.

Un enfant dévoré par des chiens.

Un marchand de vin, habitant la commune de Sannois, près d'Argenteuil, France, s'était rendu, dernièrement, dans cette localité, pour y baigner deux magnifiques chiens de Terre-Neuve qu'il possède.

Après avoir envoyé à diverses reprises ses chiens à l'eau, le marchand de vin les appela pour les ramener chez lui à Sannois.

Les deux chiens le suivirent jusque sur la route qui mène d'Argenteuil à Sannois.

Tout à coup, près de l'habitation de leur maître, les chiens devançant ce dernier, allaient entrer dans l'établissement, lorsqu'ils s'élancèrent soudain sur un jeune enfant à peine âgé de onze ans, dont les parents habitent la même maison que le marchand de vin. Les chiens se mirent à déchirer littéralement le pauvre petit, qui essaya en vain de fuir et ne put qu'attirer par ses cris l'attention de son père, qui se trouvait non loin de cet endroit.

Celui-ci se précipita au secours de son enfant, mais il fut mordu à son tour et dut battre en retraite sans pouvoir sauver le malheureux qui fut broyé par les deux chiens. On ne voyait plus que des débris informes et sanglants que léchaient les chiens.

A la vue des voisins qui accouraient, ces horribles bêtes s'élancèrent sur le groupe et mordirent deux charretiers qui passaient à ce moment sur la route.

On parvint, non sans peine, à se rendre maître de ces deux féroces animaux, qui ont été, sur l'ordre du commissaire de police d'Argenteuil, mis en fourrière pour être observés.

Quant au propriétaire des deux cruels terre-neuve, il a spontanément offert au malheureux père une somme de dix mille francs.

Un affreux ivrogne se heurte contre un candélabre. Furieux, il l'invective en termes grossiers, le frappe du poing finalement se roule à terre en sacrant.

Un individu qui passe s'arrête et le contemple :

—Est-ce bête, bon Dieu !.... est-ce bête, un homme soûl.

Puis, après un instant de réflexion :

—Dire que je serais comme ça ce soir !

X..., qui n'est pas la fleur des braves, racontait une discussion qu'il avait eue jadis avec un duelliste très connu.

—Je vous prie de croire que je l'ai traité de la bonne façon.

—Oui, mais on prétend que vous vous êtes empressé de faire des excuses.

—C'est une infâme calomnie ! Et la preuve, c'est que le même jour je suis parti pour l'Amérique !

Si une personne crache un peu le sang, il ne faut pas s'en affliger outre mesure, mais regarder ce signe comme un avertissement et prévenir tout de suite un médecin.

En attendant, il faudra faire boire au malade de l'eau très froide, additionnée de citron, et lui tenir les pieds chauds avec des bouteilles d'eau chauffée à 50°.

Le hareng est un poisson des plus précieux, en raison de la succulence de sa chair, de sa conservation facile et de sa prodigieuse fécondité.—De toutes les façons d'accommoder le hareng une seule est bonne : celle qui consiste à le faire griller.

Le hareng doit être interdit aux estomacs faibles.

A la correctionnelle.

On amène un vagabond qui, l'autre soir, sous l'influence des vapeurs alcooliques, est entré dans une maison et, sans aucun prétexte, s'est mis à rosser le concierge d'importance :

—Accusé, quel motif vous a poussé à ces voies de fait envers le plaignant ?

—Dame, mon président, il y avait écrit sur la porte : On n'entre pas sans frapper.

L'Evénement :

Un de nos confrères, qui se pique d'être dans le mouvement, s'étant rappelé qu'il dînait seul hier soir, mit sa cravate blanche et se promena sur le boulevard de six à sept.

—Où dînes-vous donc ? lui demanda-t-on.

Et l'autre, se rengorgeant :

—Au Dîner du chacun pour soi.

On le vit entrer au café Riche et demander un cabinet pour lui seul.

A neuf heures, par les fenêtres ouvertes du cabaret, on entendit un grand bruit de bravos.

C'était notre ami qui se portait un toast à lui-même et se couvrait d'applaudissements.

Le malheureux était atteint de la folie des repas de corps, une folie nouvelle qui commence à sévir sur une époque nourrie de turbot sauce verte, de poulardes rôties et de toasts de M. Charles Garnier.

Cigaliers, jetez du lest et remontez dans les nuages bleus !

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre ; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos,

Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de soumettre à mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.

E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M. Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.

D. C. HOLLIDAY, M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.

Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été confiée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique ; c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, car, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.

ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.

LEON FERRIER, M. D. P.

M. Jules Tardos.

Cher Monsieur—Je vous envoie un certificat de ma mère dont la digestion se faisait mal depuis quelque temps, et qui souffrait aussi beaucoup de la constipation. Elle a pris de l'Elixir préparé par vous et en a éprouvé d'excellents effets. Respectueusement,

W. D. SNEAD.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.

MME REBECCA SNEAD,
Rue Tremé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL :
AU MAGASIN DE
ANGELO M. & JOSEPH SOLARI,
Coin des rues Royale et Douane, Nlle-Orléans.
Vente en gros et au détail. 12 avril—

Hôtels, Restaurants, &c.

FRAPART HOUSE.
MANDEVILLE.

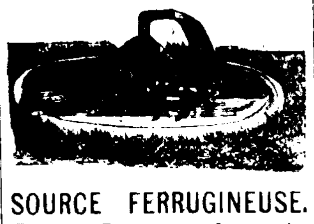

SOURCE FERRUGINEUSE.
Hôtel et Restaurant de premier ordre,

L'établissement s'élève sur les bords du lac, dans un endroit très pittoresque. Localité salubre. Bains et agréments de toute sorte, chambres vastes et bien aérées ; cottages pour familles. Table de premier ordre et vins de choix.
5juin—

TRISCONI.

HOTEL WASHINGTON,
MILNEBURG,
Réouvert pour la Saison 1885.

SEUL RESTAURANT de PREMIÈRE CLASSE sur les bords du lac.
La cuisine est sous la direction du fameux chef REMY, connu de tous les amateurs de bonne chère.
Vins et liqueurs de première qualité et aux prix les plus modérés.
Les bains, n'étant pas affectés par le drainage de la ville, comme ils le sont dans les autres établissements, sont délicieux.
Les trains partent de la ville régulièrement. Voyez l'annonce du chemin de fer.
Les ordres pour repas peuvent être transmis par téléphone, ou laissés à mon établissement, le Customhouse Exchange, coin Canal et Decatur.
JOHN TRISCONI, Propriétaire.
17 mai—3 m

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.
M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. L'hôtel sera ouvert jusqu'au 15 octobre. 7 mai—3 m.

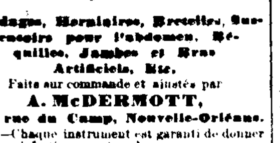

Bandages, Herniaires, Bretelles, Suspensoirs pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
133 rue du Camp, Nouvelle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
25 avril 86—1 an

Avis,

LA raison sociale DAN TALMAGE'S SONS & CO. est, ce jour dissoute d'un commun accord. M. Edmond Marchesseau se retirant de la maison. Les affaires de commission et de vente dans le riz se continueront par les autres associés sous la raison sociale

DAN TALMAGE'S SONS & CO.

Nous avons, ce jour, vendu à M. Edmond Marchesseau le moulin à riz "American" situé rue S. Peters, de 141 à 149, et, en nous retirant des affaires de moulin à riz, nous sollicitons pour notre successeur le patronage de nos nombreux amis.

DAN TALMAGE'S SONS & CO.

Ayant acheté de MM. Dan Talmage's Sons & Co. les moulins à riz "American", rue S. Peters, de 141 à 149, je sollicite une part du patronage de tous ceux qui ont besoin des services d'un moulin de premier ordre. Avec une machine améliorée et de grands soins aux affaires, j'espère mériter l'appui et l'encouragement de l'industrie rizière de cet Etat.

EDMOND MARCHESSEAU.
23 juin—7f

Des Lettres de Crédit Circulaire.
Pour l'usage et l'agrément des
TOURISTES EUROPÉENS.
ÉMISES POUR
L'Angleterre et le Continent.
Peuvent s'acheter à la
BANQUE NATIONALE D'ETAT
31 et 33 rue du Camp.
Et à la SUCCURSALE, coin Conti et Royale.
10 mai—2 m.

Ecole Commerciale
—DE—
CHARLES CARON,
Rue St-Pierre, en face de la Place Congo.
Enseignement : l'Anglais, le Français, l'Espagnol et toutes les connaissances nécessaires et utiles en ce pays.
CLASSES DU JOUR de $2 à 4 par mois.
CLASSES DU SOIR $3 par mois.
Cours d'Anglais le soir à l'usage des Français. Leçons particulières.
Quoique cette institution soit organisée plus spécialement pour les parents qui veulent que leurs enfants apprennent le Français, l'Anglais y est enseigné avec non moins de soin que dans les autres écoles. 7juin—3m 2fps—dije

Spectacles, Bals, &c.

THEATRE EN FER DE FARANTA
Coin Bourbon et Orléans.

UNE SEMAINE DE PLUS SEULEMENT.
LUNDI, 29 JUIN.
La Comédie à Sensation,
ELFIE, the MOUNTAIN WAIF
Matinées, mercredi, samedi et dimanche.
Entrée, 10 cents.
28 juin—

Seizième Festival
ANNUEL DU QUATRE JUILLET
PAR
L'Association de Bienfaisance des COMMIS,
AUX
FAIR GROUNDS,
SAMEDI, 4 JUILLET 1885.
FEU D'ARTIFICE
NOMBREUX JEUX CHAMPÊTRES.
BAL DANS LE MAIN BUILDING.
Billets..............................50 sous.
On peut se procurer des invitations pour dames des membres de l'Association.
14 juin—Dim Mar Mer au 4 juil

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Pour le 1er juillet, un jeune homme pour servir la barre et la confiserie.—HIMBERT, St-Louis et Royale. 23juin—

A VENDRE.

A vendre.—Une habitation sucrière à 5 milles au-dessus de Carrollton, rive gauche, 5 arpents de face, 40 arpents de profondeur, magnifique résidence, sucrerie, écuries, moulets, chevaux, vaches, verger, nombre d'orangers, le tout en parfait état, sera vendu à un bargain et à des conditions faciles. S'adresser à J. G. SPOR, 33 et 35 Tchoupitoulas. 27 juin—3f

A vendre—Un fonds de magasin de librairie et d'articles de religion, bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à F. J. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse. 21 juin—1m

A vendre—La résidence en briques No. 210 rue Royale. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 11juin—1m

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 30 avril

Nouvelles Marchandises reçues.
NOUVELLES NATTES DE CHINE.
Tapis de Bruxelles à 70 cts la yarde
A. Brousseau's Son,
23 & 25....Rue de Chartres....23 & 25
—NOUVEAUX GENRES—
Moquettes, Velours, Bruxelles,
avec et sans bordures.
Stores de Rideaux, Rideaux de dentelle,
Toiles cirées, Linoleums,
Nattes de Coco et de Napin.
Spring Rollers de Hartshorn aux prix de fabrique.
22mars—

CHEZ
GRUNEWALD.
18 Baronne ou
127 Canal,
LES MEILLEURS
PIANOS !
Meilleur marché que tous les autres

Provenant des premiers fabricants,
STEINWAY, PLEYEL,
SOHMER, BEHR et
KNABE, FISCHER
PIANOS !
Les plus habilement fabriqués, et supérieurs sous le rapport du son et de la durée,
GRAND STOCK DE
Grands Orgues et d'Orgues droits et carrés
DES MEILLEURES FABRIQUES.
MUSIQUE
Et Instruments de Musique
EN GROS ET EN DETAIL.
Pour tout ce qui concerne la musique, adressez-vous à
L. GRUNEWALD,
18 rue Baronne
ou 127 rue du Canal.
4oct—

Déballage d'Articles de Printemps
AUJOURD'HUI,
—CHEZ—
GODCHAUX.
NOUVEAUTÉS
—EN—
VETEMENTS
—POUR—
Messieurs,
Jeunes Gens
et Enfants,
Aux Prix les Plus Réduits.
Un dictionnaire de poche de Webster sera donné à chaque acheteur.
LEON GODCHAUX,
81, 83 et 85 rue du Canal.
Les ordres de la campagne sont sollicités.
Des échantillons et les indications pour prendre ses propres mesures sont envoyés sur demande, gratuitement, dans toutes les parties de l'Etat. 16 avril—

Dentistes,

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY. D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150........RUE DU CANAL........150
près Baronne.
Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 août

Dr. J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau
No 6 rue South Rampart.
20mars—1an

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE G,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 14 JUILLET 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU
GEN. JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT
$75.000

1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.

Le tirage commencera positivement
A ONZE HEURES A. M.,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de....	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de....	25,000,.....	25,000
1 Lot de....	10,000,.....	10,000
2 Lots de...	6,000,.....	12,000
5 Lots de...	2,000,.....	10,000
10 Lots de...	1,000,.....	10,000
20 Lots de...	500,.....	10,000
100 Lots de...	200,.....	20,000
300 Lots de...	100,.....	30,000
500 Lots de...	50,.....	25,000
1,000 Lots de...	25,.....	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit........	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000 soit........	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit........	2,250

1,967 Lots se montant à $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons e fac-simile de nos signatures.

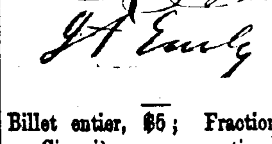

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrire ... ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New-York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Fisher & Caulfield vs. L. Doris & Bro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,700—En vertu d'un ordre de vente, en date du 26 juin 1885, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI, 2 juillet 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville—

Un assortiment de groceries de choix, vins, liqueurs, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Aussi—Un poney brun.
Un wagon, à deux roues.
Un jeu de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27juin—27 28 30 juill 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Hollander & Co. vs Geo. Latour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,728—En vertu d'un ordre de vente daté 26 juin 1885, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 30 juin 1885 à 10 heures, A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout le contenu, installations, stock, meubles, etc., du Salon et Barroom, encoignure des rues Champs-Elysées et Decatur, dans le Troisième District de cette ville, d'après un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27juin—27 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de

4 lots de terre de valeur dans l'ilet borné par les rues Fulton, Front, Julie et Notre-Dame, avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent, connu sous le nom de

"WHITEHEAD WAREHOUSE,"

et d'un autre lot de terre, dans l'ilet borné par les rues Front, Fulton, Poydras et Lafayette, avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un édifice en brique à un étage, connu comme

"No 73 Front Street."

Dans les affaires de

La succession Joseph B. Whitehead.

No 12,985 du docket de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et

Mme Fannie V. Harris, exécutrice, contre W. B. Whitehead.

No 13,921 du docket de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de vente, en date du 9 juin 1885, dans la première affaire ci-dessus mentionnée, et en vertu d'un writ de fieri facias dans la seconde affaire ci-dessus mentionnée, à moi adressés par l'hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je vendrai aux enchères publiques à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 11 juillet 1885, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1° Quatre certains lots de terre, avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y rattachent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Front, Julie et Notre-Dame, lesdits lots se touchent et sont désignés par les Nos. cinq, six, sept et huit, sur un plan, connu comme le plan J. A. Beard, dument certifié par Hugh Grant, arpenteur, en date du 12 janvier 1852 et déposé au bureau de H. B. Cénas, ancien notaire de cette ville, et mesurant conformément audit plan comme suit savoir :

Le lot No. 5 mesure environ vingt quatre pieds huit pouces et quatre lignes de face sur les rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt deux pieds six pouces deux lignes sur la ligne qui le divise du lot No. quatre et de cent vingt deux pieds sept pouces sept lignes sur la ligne qui le divise du lot No. six.

Le lot No. 6 mesure environ vingt-quatre pieds deux pouces et trois lignes de face à chacune des rues Fulton et Front, sur une profondeur de cent vingt deux pieds sept pouces et sept lignes sur la ligne qui le divise du lot No. cinq et de cent vingt deux pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No. sept.

Le lot No 7 mesure environ vingt quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à chacune des rues Fulton et Front sur une profondeur de cent vingt deux pieds onze pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No huit, et de cent vingt deux pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne qui le divise du lot No six.

Le lot No huit mesure environ vingt quatre pieds huit pouces et trois lignes de face à chacune des rues Fulton et Front sur cent vingt deux pieds onze pouces et une ligne sur la ligne qui le divise du lot No sept, et de cent vingt trois pieds et six pouces sur la ligne qui le divise du lot No neuf.

Les dites améliorations comprennent les bâtisses connues comme le "Whitehead Warehouse."

2° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fulton, Front, Poydras et Lafayette, désigné sur le susdit plan comme le lot No treize, et mesurant, d'après le dit plan, vingt trois pieds un pouce et trois lignes de face à la rue Fulton vingt trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent seize pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne attenant du lot numéro quinze et de cent seize pieds neuf pouces et trois lignes sur l'autre ligne attenant du lot numéro quatorze.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, désignée par le numéro soixante-quinze (75) rue Front.

Un tiers des propriétés ci-dessus annoncées en vente dans la succession de Joseph B. Whitehead, mentionné plus haut.

Et deux tiers des susdites propriétés saisies en vertu d'un writ de fieri facias susmentionné ainsi les trois tiers ou toutes les dites propriétés doivent être vendues.

TERMES ET CONDITIONS.—Un tiers comptant ce restant pour un tiers des propriétés annoncées en vente dans la succession susdite de Joseph B. Whitehead et le reste à douze mois de crédit ; ceci étant pour les deux tiers des susdites propriétés saisies en vertu d'un writ de fieri facias dans l'affaire de Fannie V. Harris exécutrice versus Wm B. Whitehead les portions à crédit pour chaque propriété devant être représentées par des bons fournis par les différents acquéreurs, avec bonne et solvable garantie, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur les deux tiers de chacune des propriétés relativement jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur de la première propriété devra déduire du montant du bon et payer au comptant la proportion des frais d'annonces de shérif et de greffier de cour, etc., dans le dit procès de Harris vs. Whitehead à savoir environ Trois Cent Vingt Piastres, et devra déduire en outre du montant du dit bon et payer au comptant les deux tiers du montant des taxes d'Etat, de Paroisse et de Municipalité sur le montant total de la dite première propriété, les deux tiers desdites taxes s'élevant à environ Six Cent Soixante Quinze Piastres.

Et l'acquéreur de la seconde propriété devra déduire du montant de son bon et payer au comptant la proportion des frais d'annonces de shérif et de greffier de Cour, etc. dans le dit procès de Harris vs. Whitehead, à savoir environ Deux Cents Piastres et devra aussi déduire du montant du dit bon et payer au comptant les deux tiers des taxes d'Etat, de Paroisse et de Municipalité sur le montant total de la dite seconde propriété : les deux tiers des dites taxes s'élevant à environ Cent Cinquante Piastres.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 11 juil

ANNONCE JUDICIAIRE

Charles A. Denis vs. Adolph Laudan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,573. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 28 juillet 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la ligne inférieure du Upper City Park et les rues Calhoun, Magazine et Constance, et connu comme l'ilet numéro vingt-huit de Burtheville. Le dit lot est désigné par le numéro sept sur un plan du dit ilet numéro vingt-huit, dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente de Samuel B. Fairchild passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 23 août 1884, et mesurant, conformément au dit plan, vingt-huit pieds cinq pouces de face à la ligne inférieure du Upper City Park sur une profondeur de cent vingt trois pieds six pouces six lignes, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant, un montant suffisant pour payer la réclamation due au plaignant, la somme de cent quarante trois 75/100 piastres avec six pour cent d'intérêt par an à partir du 22 octobre 1884 au 25 avril 1885, et 8 pour cent par an d'intérêt à partir du 25 avril 1885 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'intérêt sur le montant du principal de la réclamation du plaignant pour honoraires d'avocat, tous les frais de l'affaire et de la vente, et toutes les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux différents billets à ordre datés du 22 octobre 1884, tirés à l'ordre de et endossés par le défendeur, chacun pour la somme de cent quarante-trois 75/100 piastres et payables respectivement à douze et vingt-quatre mois après leur date, avec intérêt à raison de 6 pour cent par an, à partir de leur date jusqu'à maturité et 8 pour cent par an à partir de leur maturité jusqu'au paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété en concurrence avec la réclamation du plaignant conformément à un acte passé pardevant G. C. Préot, notaire, le 21 octobre 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire non allenando, et payera 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété après déduction des susdits frais, honoraires et taxes au comptant serait moindre que le montant de la réclamation du plaignant avec intérêt comme il est mentionné ci-dessus, et les billets qui seront assumés comme il est ci-dessus décrit, alors après le paiement des frais ci-dessus, honoraires et taxes au comptant, le reste du prix de l'adjudication doit être divisé au prorata entre le montant de la réclamation du plaignant maintenant due et les billets à ordre, ci-dessus secondement décrits, le pro rata de la réclamation du plaignant maintenant due, sera payé au comptant et les pro rata des dits billets à ordre ci-dessus deuxièmement décrits seront assumés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3,10,17,24,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

James K. Tucker vs Mme Frances E. Sprague.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 13,075—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville le MARDI 30 juin 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Terpsichore et Euterpe, désigné par le numéro trois et mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Mme Elliot W. Gregory, conformément à un acte passé pardevant T. O. Stark, notaire, le 27 novembre 1852, enregistré au bureau de transfert livre 60 folio 266.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30mai—30—juin 6,13,20,27,30

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un emplacement d'encoignure de valeur dans le Quatrième District, à l'encoignure des rues St Denis et Huitième. Succession de Mme Christina Rothand. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E. No 4,131.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 1er août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus juge de la dite Cour, en date du 25 juin 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre dans l'ilet borné par les rues Harmony, St-Denis, Septième et St-Patrick, dans le Quatrième District de cette ville, mesurant 29 pieds de face à la rue St-Denis sur une profondeur de 110 pieds 10 pouces sur l'autre côté et 11 pieds 6 pouces dans le fond.

Les améliorations comprennent la grande boulangerie bien connue "St-Denis" ayant un grand four presque neuf, et pouvant cuire six barils de farine, deux batisses en bois, l'une d'elles couverte en ardoises, etc. Le voisinage est très peuplé et offre pour ce genre d'affaires un excellent placement. Les cars des rues Dryades et Remparts passent devant la porte et la rue en face de la propriété a été récemment planchéiée à neuf.

Termes et Conditions—L'acquéreur assumera et paiera en sus du prix de son adjudication les taxes de ville et d'Etat de 1885.

L'acquéreur assumera le paiement de quatre billets à ordre, chacun de cent soixante quinze piastres tirés par Leo Blessing, Tuteur, à l'ordre de et endossés par lui, tous datés du 31 janvier 1885. Deux payables à un an après date, et les deux autres payables deux ans après date, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à paiement, paraphés "Ne Varietur" par Omer Villere, notaire, le 23 avril 1885 par qui les billets ladite propriété a été achetée et lesdits billets mentionnés, garantis par privilège de vendeur et le reste au comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

28 juin—28—juil 4,11,18,25—août 1er.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Dominique Terrault.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No. 14,140.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 1er août 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 25 juin 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No. 79, qui est compris entre les rues Elmira, Chestnut, Alix et Eliza. La dite portion de terre est composée du tout du lot original No. 19 du dit ilet et une moitié du lot No. 18 qui y touche. La dite portion de terre mesure 47 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue Elmire par la profondeur comme suit : le lot No. 19 à 150 pieds et la dite moitié No. 18 à 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il aura à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885, un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

27 juin—27 juil 4 11 18 25 août 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu du magasin de bijoux Nos. 10 et 12 rue St. Charles.

Succession de Fannie Weil, épouse de David Cohn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D—No 14 274

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No. 45 rue Royale—MARDI 7 juillet 1885 à 10 heures et demie du matin, au local Nos 10 et 12 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de ladite Cour en date du 23 juin 1885 je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite à savoir :

Tout et particulièrement le contenu du dit magasin de bijoux consistant en partie en diamants et pierres précieuses montées en or et en argent, caisses, pendules et bijoux de toutes descriptions ainsi que jumelles, lunettes, installations de magasin, vitrines, coffre fort en fer etc.

Aussi un lot de comptes à recevoir. Le tout conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
24juin—à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et effets mobiliers, Piano, Boucles d'oreille en diamant, montre en or, etc., etc.

Successions de John Malony et de Catherine Ward, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A. No 14 393.

PAR B. ONORATO Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 6 juillet 1885, à 10 heures du matin, sur les lieux rue Peter entre Verret et Olivier, dans le Cinquième District de cette ville (Alger) en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la dite cour en date du 20 juin 1885, je procéderai à vendre les objets ci dessous décrits à savoir :

Un assortiment général de meubles et effets de maison. Aussi un piano Knabe, une paire de boucles d'oreille en diamant et une montre en or. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur livraison.
23 juin—23 30 juil 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située dans le Cinquième District.

Successions de John Malony et de Catherine Ward, sa femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division A—No 14 393.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, 25 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot juge de la dite Cour, en date du 20 juin 1885, je procéderai à vendre les propriétés suivantes à savoir :

1° Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville désigné par le No 3 de l'ilet No 2 et maintenant par le lot No 3 de l'ilet No 10 nouveau plan de la ville du dit district, mesurant, au pied français 60 pieds de face à la rue Patterson sur une profondeur de 111 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 4 et 112 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 2, et dans la ligne de côté du lot No 2.

2° Deux certains terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, etc., situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 26, borné par les rues Delaronde, Olivier, Peter et Verret, les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22 du dit plan, mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Peter sur 125 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le tout au pied anglais.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant W. H. Seymour aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1885.

Un dépôt de 10 00 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

23juin—23 27 juil 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

10 splendides vaches laitières
1 cheval et charrette à lait, etc.

Succession de Jean Ladebesp.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.
Division D—No 14 460

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI 29 juin 1885 à 10 heures et demie A. M. sur les lieux à la Métairie Ridge, à l'extrémité de la rue Bienville, en face du Girod Asylum dans le deuxième district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour en date du 16 juin 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir :

10 vaches laitières ; un cheval bai
1 charrette à lait et harnais et un lot de meubles de maison et effets.

Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux
17juin—17 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Meubles de maison, montre en or, etc.

Succession de Jacob Miller—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 14 347.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 11 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, en date du 5 juin 1885, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci après décrite, à savoir :

1° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broadway, Chesnut, Oliver et Wall, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds. Les dits lots sont désignés par les Nos 1 et 20.

2° Deux certains lots de terre, dans le même District et ilet, se touchant, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Les dits lots sont désignés par les Nos 2 et 3.

3° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le même district, désigné par le No 4, dans l'ilet borné par les rues Broadway, Chesnut, Oliver et Wall, et mesure 30 pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain.

Conditions comptant. Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent au comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et le même jour, à 10 heures du matin, au local, rue Broadway, entre Oliver et Wall, dans le dit Sixième District de cette ville, en vertu du même ordre, il sera vendu tous les effets mobiliers appartenant à la dite succession.

Conditions—Comptant sur les lieux.
7juin—7,14,20,27—juil 1 11

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

William S. Nicholson & W. S. Nicholson & Co. vs Leurs Créanciers. No 14,647. Division D.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens des pétitionnaires William S. Nicholson individuellement et comme membre de la raison commerciale de W. S. Nicholson & Cie et du dit W. S. Nicholson & Cie, soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers de William S. Nicholson et W. S. Nicholson & Cie soit tenue et convoquée pardevant Alphonse Barnett, Esq., notaire en cette ville, MARDI, le 14ème jour de juillet 1885, à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires de la dite raison et du dit William S. Nicholson, conformément à la loi, et pour élire un syndic pour la dite raison et du dit Nicholson, et pour agir sur sa demande de décharge, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens du dit pétitionnaire William S. Nicholson individuellement et comme membre de la dite raison sociale W. S. Nicholson & Cie et contre les propriétés de la dite raison de W. S. Nicholson & Cie soient suspendues, et que James D. Coleman, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 11 juin 1885.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS D. RANKIN
Député-Greffier.
12 juin—13,18,24,30—juil 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de D. A. Denison.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 2 juillet 1885, il sera vendu à 11 heures du matin, au No. 168 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 juin 1885—

Le contenu d'un magasin de chaussures, étagères, comptoirs, etc., etc.

Conditions—Comptant.
21juin—21, 27—2 juil

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois terrains de choix pour bâtir à l'encoignure des rues Canal et Galvez.

Trois propriétés à deux corps de logis rue Galvez.

Ingraham R. Hyams vs Mme Lelia A. Hyams, tutrice et als.

No 13,303.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur, bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus, le 29 mai 1885 par l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la dite cour et signé le 4 juin 1885 il sera vendu à l'encan :

Six lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro, désignés comme lots Nos 19 à 24.

Les lots Nos 19 et 20 mesurent chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de 114 pieds, entre lignes parallèles.

Le lot No 21 mesure 29 pieds 11 pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Galvez de 114 pieds.

Le lot No 22 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles.

Le lot No 23 mesure 28 pieds 4 pouces et le lot No 24 mesure 28 pieds 5 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les trois derniers terrains décrits sont améliorés par trois cottages en bois à deux corps de logis avec un étage.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente pour billets garantis par privilèges de vendeurs et toutes les clauses usuelles de garanties. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant J. G. Eustis, notaire.

14 juin—14 21 28—juil 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cheval et cabriolet, à l'encan.

Succession de James J. H. Moore.

No 14,476—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI 2 juillet 1885, à 11 heures A. M., en face de mon bureau No 17 rue Carondelet, entre Canal et Commune en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de ladite cour civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 19 juin 1885, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite à savoir.

Un cheval.
Un cabriolet.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux
21 juin—21 27—juillet 1 2.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de Banques, Assurances et autres.

Dans l'affaire de Gidiere, Day & Co. vs leurs créanciers.

No 13,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 8 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 juin 1885 il sera vendu à l'encan les actions ci après décrites, à savoir :

25	Actions du	Southern Insurance Co.
20	..	Whitney National Bank.
40	..	New Orleans Sugar Shed Co.
70	..	Citizens Bank of Louisiana
59	..	Peoples Bank.
50	..	New Orleans Gas Light Co.
10	..	Miss. Terre aux Boeufs & Lake R R Co.
53	..	New Orleans Canal & Banking Co.
175	..	Home Insurance Co.

Conditions—Comptant avant le transfert.
27 juin—27—juil 1 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Améliorée,

A l'encoignure des rues Louisa et Morales.

Succession de Mme Mary Dunn.

No. 14,158, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI 18 juillet 1885 à midi à la Bourse d'Encan St Charles il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 juin 1885, la propriété ci après décrite à savoir :

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 15 borné par les rues Louisa, Morales, l'Urquhart et Piety, désignés par les lots Nos 1 et 22 qui se touchent et mesurent ensemble, 63 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Louisa et Morales sur lequel se trouve un cottage à un étage.

Conditions de la vente comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant W. J. Castell notaire.

14 juin—14, 20, 27—juillet 4, 11, 18

ANNONCE JUDICIAIRE

La résidence agréable

No. 434 rue Baronne, entre Terpsichore et Euterpe.

Avec deux lots de terre.

Succession de Mme Rosa Gleason, femme, etc.

No 13,648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau No. 17, rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1885 à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 juin 1885 il sera vendu à l'encan—

La résidence en bois à deux étages No 434 rue Baronne, sur le côté Ouest entre Terpsichore et Euterpe. Le terrain comprend deux lots Nos. 4 et 5, mesurant ensemble 71 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Baronne sur une profondeur de 110 pieds avec l'usage d'une allée en commun dans le fond ouvrant sur la rue Euterpe.

La batisse est retirée de la rue, et les deux terrains ont des platebandes sur le devant et sur le côté, galeries devant et à l'arrière, de larges corridors, vastes salons doubles et trois chambres à coucher. L'aile a une cuisine, chambre à repasser, deux chambres à coucher, office etc., écurie et remise avec emplacement pour le fourrage, chambre à laver et chambre pour le charbon, etc. Le voisinage est agréable et d'accès facile pour les affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, privilèges et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Wm O. Hart notaire.

10 juin—10,14,20,27—juil 4,11.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains de valeur pour bâtir,

Rue Magazine, entre Delord et Poeyfarré.

Vente en partage.

Dans l'affaire de Anna D. Biscoe vs. John M. Simms et als.

No. 14,396—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, (Rotonde de l'Hôtel St-Charles) en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 9 juin 1885 et signé le 16 juin 1885, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Deux certains terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Magazine, Delord, Camp et Poeyfarré, et désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan dressé par Edward Gottheil, voyer, en date du 25 mars 1849, annexé à un acte passé pardevant A. Chiapella notaire en cette ville, le 19 mai 1849 ; les dits lots se touchent et mesurent chacun, d'après le dit plan, 27 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Etant la même propriété acquise par Bennett Biscoe et Thomas Simms de Henry E. Martin, d'après un acte passé pardevant E. Brennan, notaire en cette ville, le 13 avril 1853.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Geo. C. Preot notaire, aux frais des acquéreurs.

20 juin—20,27—4,11,18,25juil

AGENCE DES VOYAGEURS
102 RUE DU CANAL.
Grande réduction de prix de passage.
—$27—
Pour aller en France, Allemagne et Angleterre
A Gênes ou Naples, $42.—Palerme $47.
Les prix sont réduits pour toutes classes de voyageurs. Informez-vous chez THOMAS COOK ET FILS, 102 rue du Canal.
7 mai—6m MeSD

LA CREOLINE,
—OU—
La liqueur Malakoff des dames et des familles.
ALPHONSE WALK,
94 et 96 rue Conti,
Seul propriétaire et fabricant

DR. HERARD,
SPECIALISTE FRANÇAIS.
149 Royale, Nouvelle-Orléans.
Guérison du Cancer et des Hémorroïdes sans opération.
Guérison de toutes les affections de la peau ou syphilitiques, sans caustiques ni mercure ; démangeaisons de n'importe quelle nature guéries sans visiter les cas.
Heures d'office, de 9 à 11, et de 3 à 6.
6 juin—1m—

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de J. B. Ader contre L. R. Sassinot.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 14,747

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—MARDI, 7 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St. Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, en date du 23 juin 1885 il sera vendu—

Des brevets des Etats-Unis pour fourneaux portatifs, Nos 194 101 et 210 272, appartenant conjointement au dit Louis R. Sassinot et à la succession de feu J. B. Ader, réunis pour la dite association.

Conditions—Comptant.
27juin—27—juillet 4 7

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions. Actions. Actions.

Succession de Wm. Alex Gordon, décédé.

A l'encan. Au comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1885, à 12 1/2 P. M., à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, en date du 26 juin 1885, No. 13,806 du Dossier, pour le compte de la succession de Wm Alex. Gordon, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Deux (2) Actions du fonds capital de la N. O. Belt RR. de $100, payées en plein.

Une (1) Action du fonds capital du New Jockey Club of N. O., de $100 payée en plein.

Huit (8) Actions du fonds capital du Illinois Central RR. de $100 chacune payées en plein.

Conditions—Comptant avant le transfert
28 juin—28—juil 5 9 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dix barils choix whiskey.

Villeré et Hébrard vs leurs créanciers.

Dossier No 13,082—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet—MERCREDI, 1er juillet 1885, à 10 heures et demie a. m. à l'Union Warehouse à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Notre Dame, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 juin 1885 dossier No 13,082, dans l'affaire de Villeré et Hébrard vs leurs créanciers, il sera vendu (10) barils de whiskey de marque choix, en lots au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant avant livraison.
21 juin—21 25 28 juil 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Carré d'ilet désirable

Divisé en 20 terrains.

Sites excellents pour y bâtir rue Upper Magazine.

Succession de B. J. West, décédé.

Interdiction de B. J. West, Jne.—Nos 7839 et 11,186

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A un crédit de 3 ans et à 6 pour cent d'intérêt seulement.

Vente à l'encan

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI 11 juillet 1885 à midi à la Bourse d'encan de l'Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de deux ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, l'un de l'hon. H. L. Lazarus juge de la Division E, daté du 26 novembre 1884, dans l'affaire de la succession de B. J. West, No. 7,839 et l'autre par l'hon. A. L. Tissot, juge de la Division A, en date aussi du 26 novembre 1884 dans l'affaire de Benjamin J. West jr. interdit, N. 11,186, à l'enchère publique, il sera vendu—

Un carré d'ilet de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Soniat et Dufossat, subdivisé en 20 terrains et mesurant comme suit :

Les terrains, de 1 à 8 inclusivement contigus les uns aux autres, environ trente-un (31) pieds trois (3) pouces chacun de façade rue Magazine sur une profondeur de cent trente (130) pieds. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Magazine et Soniat, et le terrain No 8 celui des rues Magazine et Dufossat.

Les terrains de 11 à 18 inclusivement contigus les uns aux autres environ trente-un (31) pieds trois (3) pouces de façade chacun rue Constance sur une profondeur de cent trente (130) pieds.

Le terrain No 11 forme le coin des rues Constance et Dufossat, le terrain No 18, celui des rues Constance et Soniat.

Les terrains Nos 9, 10, 19 et 20 sont des terrains dits (key lots) et se joignent aux terrains ci-dessus décrits à l'arrière. Les Nos 9 et 10 mesurent chacun environ trente (30) pieds cinq (5) pouces deux (2) lignes de façade rue Dufossat sur cent vingt cinq (125) de profondeur et les Nos 19 et 20 mesurent chacun environ trente (30) pieds cinq (5) pouces et deux (2) lignes de façade rue Soniat sur une profondeur de cent vingt-cinq (125) pieds. Le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan visible sur les lieux de la vente.

Ce carré d'ilet de choix subdivisé en 20 grands sites désirables et propres à bâtir présente de grands avantages à ceux pour les personnes cherchant d'excellents débouchés ou pour le placement de leur argent, sur le passage de deux lignes de chemins de fer à prix de transport modique à proximité d'écoles, des marchés, etc.

Conditions—Un quart ou plus comptant à l'option des acquéreurs et le reste à 1, 2 et 3 ans avec un intérêt courant de 6 pour cent seulement et un intérêt éventuel de 8 pour cent du jour de la vente, ainsi que toutes les clauses de sécurité usuelles y compris l'hypothèque spéciale, lien du vendeur, assurance, honoraires d'avocat, 10 pour cent payables comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Theo Guyol notaire aux frais des acquéreurs comprenant les taxes dues et exigibles en 1885.

10 juin—10,14 21 28—juil 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété à Carrollton.

Succession de Henry Lehman décédé—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Dossier No 14,139—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 11 juillet 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date du 20 juin 1885 pour le compte de la succession de Henry Lehman décédé Dossier No 14,139 il sera vendu à l'encan—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans l'ilet No 10, D, borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et Deuxième, étant composé d'une partie des lots Nos 16 et 15 et mesure 43 pieds 10 pouces de face à la rue Levée 23 pieds 4 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur sur le côté inférieur de 158 pieds 2 pouces et 8 1/2 lignes et 129 pieds 8 pouces sur le côté supérieur.

Aussi avec ce lot il sera vendu—

Une autre portion de terre touchant dans le fond au lot ci-dessus décrit mesurant 10 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 75 pieds, le tout plus ou moins, et touche dans le fond aux propriétés de Henry Heuchert et de Mme Lehman. Les améliorations comprennent un magasin et résidence en bois à un étage ayant 5 ou 6 chambres, cuve, etc., et rapporte $15 par mois.

2° Six certains lots de terre ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent situés à Carrollton septième district de cette ville, dans l'ilet No 43 K, borné par les rues Cambronne, Jefferson, Zimple et Quatrième, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 21, se touchant et mesurent comme suit à savoir.

Les lots 1, 2, 3, 4 et 5, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Cambronne et Zimple. Le lot No 21 mesure 30 pieds de face à la rue Zimple sur une profondeur de 150 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis, avec arbres fruitiers, cuve, etc., loué à raison de $10 par mois.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent sur les lieux et assumera toutes les taxes de 1885 en sus des enchères.

Actes de vente pardevant Ernest Commagere, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 juin—10,14,21,28—juil 5,11

Agence d'Emigration Française

LE SOUSSIGNÉ a ouvert à St-Paul, Minnesota, une agence d'émigration française. Il se charge de procurer aux Emigrants des Lots des Fermes ou des terres dans n'importe quel Etat de l'Union. Il vient d'ouvrir à Saint Paul, un vaste magasin pour la vente sur consignation et à commission de tous les produits du Sud et de ceux importés d'Europe ou des colonies.

Il sollicite les ordres de MM. les négociants, fabricants et manufacturiers.

F. C. BOUCHER
Agent Consulaire de France,
12 avril— Saint Paul, Minn.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juin 1885.

Barbe-Gomez Vve	Lecorancé Camille
Bagaige Jean	Miroud Adrien
Bleteau Paul	Mournet Louis
Bonnecase Mr et Mme	Mouchon Pierre
Bernard Célestin	Monlong Alexandre
Bernard Frédéric Martin	Mélia Daniel Joseph Charles
Babled Clovis	Miron Jean
Champagne François	Nau Ulysse Gaetan
Colin Thiébaut	Patoz Apolline femme Bruno
Combes Guillaume	Pavelle Charles Jean Baptiste
Courtois Victor	Pommateau Jean Marie
Cottu Paul	Pagès Félix
Curtelin Michel	Provensal Adolphe
Deschamps	Provensal Mme Sophie
Deschamps Etienne	Provensal Marie Joséphine
Dubois Ernest	Provensal Vve Victor
Dupeaux Hippolyte	Ravel Jean Baptiste Léon
Desloyaux Solange ou Soulange	Ratter Paul
Dupont Pierre Benjamin	Remple Louis
Dessauville Alexandrine femme Alard	Roulier Nicolas
Faivre François	Saillaut Joseph
Frontère Jean	Sylvestre Joseph Antoine
Guichon Jean	Stef Michel
Georgel Charles	St Upery
Guillemin L. Jean Baptiste le fils de	Tousalard Frédéric (2)
Henrion Mr et Mme	Thomas Narcisse
Hourne Firmin	Tujague Victor Jean Baptiste
Imbert Albert	Tanqueral de la Pauteraie
Juge de Eugène Henri ainé	Tabouet Vincent
Keller Marie Barbe épouse Louis Tache	Tregarot Joseph Marie
Kayran ou Kayroo Pierre	Vigouroux dame née Leplumb
Lavallée André	Zelle Joseph
Ladrix Paul Bru	
Leyd Auguste	

Le Consul général chargé du Consulat
Vicomte PAUL D'ABZAC.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

OCCASION RARE.

La résidence pour famille de Maspéro No. 60 rue Esplanade.

5 Actions du New Louisiana Jockey Club.

5 Actions du Texas Pacific R. R. Co.

Succession de P. Maspéro.

No 13,412—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—MARDI 30 JUIN 1885 à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 27 mai 1885, les propriétés de valeur suivantes, à savoir,

1° Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies et servitudes qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Chartres, Quartier et Royale, le premier des deux terrains mesure 33 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Esplanade, et 33 pieds 5 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds 5 pouces lignes sur la ligne latérale vers la rue de Chartres et 122 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne latérale vers la rue Royale ; le second terrain mesure 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue du Quartier, sur 31 pieds 8 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 87 pieds 6 pouces sur la ligne vers la rue Royale, et 89 pieds de profondeur sur la ligne vers la rue de Chartres ; étant la même propriété acquise par feu P. Maspéro de E. Villavaso d'après acte pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville le 19 mai 1869.

Les améliorations comprennent cette belle résidence à deux étages, pour famille connue comme résidence Maspéro, située sur une des plus belles avenues de la ville et dans un des quartiers les plus aristocratiques, possédant en même temps tous les agréments et tout le confort d'une maison de maître, au premier étage on trouve un grand corridor, vastes salons à arches, avec devants de cheminées en marbre blanc, salle à manger, cuisine et deux chambres, au second étage se trouvent 6 chambres à coucher, chambre à laver, cave, lieux d'aisance, waterworks, écurie, etc. Il y a dans la cour du fond un magnifique jardin, une vigne, etc.

—Aussi—

5 actions du New Louisiana Jockey Club.
5 actions du Texas Pacific R. R. Co.

Conditions—Comptant sur adjudication. Actes de vente pardevant Eusebe Bouny aux frais de l'acquéreur.

30 mai—30—juin 6, 13, 20, 27, 30.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Graff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,468—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et la dite administratrice déchargée.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juin—24 28—3 juil

Succession du Dr N. P. Godfrey

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 14,686—Division E. Attendu que Mme Emma Picard, veuve de N. P. Godfrey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dr N. P. Godfrey, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juin—24 28 juil 3

John L. Mueller, individuellement, etc., vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 13,353—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Larangue syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juin—24 28—2 juil

Succession de Nicholas Wagner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,781—Division A—Attendu que Mme Veuve Barbara Wagner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Nicholas Wagner, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27juin—27—1,5juil

Succession de Margaret Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 13,920—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wiltz, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26juin—26,30—5juil

Succession de Nathan C. Folger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,553—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Madeleine Godfrey, veuve de Nathan C. Folger, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 juin—26 30—5 juil

Succession de Wm. P. Freret.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 4,062—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme L. Emilie Freret, tutrice naturelle de ses enfants mineurs, administrant cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 juin—25 30 juil 4

AVIS AU PUBLIC.

Bureau de l'Arpenteur Général des Etats-Unis pour la Louisiane.
24 Juin 1885.

ATTENDU que dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre la Ville de Baltimore et autres comprenant les titres du dit Etat en vertu de la loi du Congrès du 2 mars 1849 à certaines terres inondées dans les réclamations de terres particulières prétendues contraires, de John McDonogh Jr & Co et de Henry Fontenot, réclamations portant sur la rive gauche ou nord du fleuve Mississipi, dans la partie inférieure de la paroisse St Jacques dont l'arpentage fédéral n'a pas été terminé consistant en partie des sections 13 et 14 dans T. 11 S. R. 5 E.

Et attendu que par une décision de l'Honorable Secrétaire de l'Intérieur du 21 Novembre 1883, la dite réclamation de l'Etat a été rejetée et une audition autorisée devant ce bureau où toutes les parties intéressées pourraient se faire entendre par l'intermédiaire de leurs avocats ou autrement et produire des preuves dans le but de déterminer la ligne vraie et légale de compléter le dit arpentage et de fixer les limites et l'étendue des dites réclamations ;

Que toutes les parties intéressées dans les dites réclamations ou dans les réclamations de John Tregre et de L. H. Guertin, Sections 41 et 42 du dit township, sachent que conformément aux instructions spéciales de l'Honorable Commissaire du Bureau Général des Terres, émises sur la demande de J. L. Bradford, avocat des héritiers de John L. Lobdell, Thomas Slidell, et des villes de Baltimore et de la Nouvelle-Orléans, légataires de par le testament de John McDonogh,—LUNDI, le 7e jour de septembre prochain, à midi a été fixé comme le jour et ce bureau comme le lieu pour ladite audition, toutes les parties intéressées dans une des réclamations quelconques (ainsi bien que l'Etat de la Louisiane qui en réclame des portions en vertu de la concession de terres inondées ci-dessus) sont instamment requises d'y assister en personne ou par leurs avocats et de soumettre à l'arpenteur telles preuves et telles suggestions qu'elles croiront devoir faire, de manière à permettre à ce bureau de fixer définitivement les limites et les bornes pour l'arpentage des dites réclamations conformément à la loi. D'après les informations les plus amples reçues par ce bureau, il paraît que les habitations suivantes forment la façade des dites réclamations sur le fleuve, savoir : L'habitation Shepherd's Golden Grove ou ce qu'on dit appartenir aux héritiers de Shepherd, la Plantation du Docteur Fortin qu'on dit appartenir au Docteur Léon Ferrier, et l'habitation Fontenot, qu'on dit appartenir à la Veuve Godberry, de Convent P. O. Paroisse St-Jacques.

JAMES LEWIS.
U. S. Surveyor General.
27 juin—27 juil 4 11 18

VENTE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur.

Emplacement pour bâtir, au No. 133 rue Decatur, avec les matériaux qui s'y trouvent, sauvé du dernier feu.

Succession de Thomas J. Durant.

No 5,301—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI le 11 juillet 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de vente dans la susdite succession, signé par l'honorable W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B le 28 mai 1885 la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Decatur, anciennement Levée, Chartres, St Louis et Toulouse, désigné par le No 78 sur un plan dressé par A. Samson déposé comme référence en l'Etude de R. P. Caire, anciennement notaire en cette ville et mesurant en pied américain, 16 pieds de face à la rue Decatur anciennement Levée, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 61 pieds entre lignes parallèles, incluant cinq pieds pour un passage en commun avec ledit lot et les autres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, pour billets garantis par hypothèque avec privilège de vendeur et portant six pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente, le paiement de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1885, en sus du prix de son adjudication, et aura à payer dix pour cent sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant A. Hero, Jr., notaire aux frais de l'acquéreur.

6juin—6 13,20,27—juil 4 11

L'Abeille de la

Bureaux : No

NOUVE

DIMANCH

Une nou...

FEUIL

No 4.

Mors a

HENRY